

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-4032-2018, PHASE 3**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**A. TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, B-0126, GI-26, Document 1, Témoignage de Monsieur Jean-Benoît Trahan, page 2, ligne 22 :

*Gazifère complétait son PGEÉ 2019-2020 lorsque la demande de TEQ a été déposée.*

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, B-0126, GI-26, Document 1, Témoignage de Monsieur Jean-Benoît Trahan, page 3, lignes 10 à 14 :

*Toutefois, afin d'éviter que le PGEÉ devienne non effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans l'attente d'une décision sur le PGEÉ 2019-2020, Gazifère demande à la Régie de reconduire les budgets et les programmes du PGEÉ 2018 à compter de cette date de manière provisoire, le tout sujet à ajustement pour tenir compte des décisions à venir dans le dossier de TEQ et/ou de la phase 4 du présent dossier de Gazifère.*

**Demande(s) :**

- 3.1.1** Est-ce que le traitement demandé par Gazifère pour le PGEÉ implique un compte d'écart ?

**Réponse 3.1.1 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.2** Pour référence, veuillez déposer le PGEÉ 2019-2020 envisagé par Gazifère.

**Réponse 3.1.2 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.3** Veuillez déposer l'énoncé des programmes et mesures envisagés par Gazifère inc. tel qu'il a été transmis à TÉQ aux fins de l'élaboration de son plan directeur 2018-2023, ainsi que tout échange de correspondance s'y rapportant (notamment toute demande de TÉQ s'il en est quant à ces programmes et mesures).

**Réponse 3.1.3 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.4** Veuillez compléter le tableau comparatif suivant entre le PGEÉ 2018 de Gazifère inc. et ses programmes et mesures prévus pour 2019-2020 que TÉQ a incorporés dans son Plan directeur 2018-2020 :

| <b>Programmes retirés</b>                                                                                                                                                                                            | <b>Programmes ajoutés</b>                                                                                                                                                                               | <b>Programmes modifiés</b>                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (Spécifier le programme retiré, en identifiant ses gains unitaires, son nombre de participants, ses gains totaux, ses facteurs de distorsion et son budget annuel, et ce pour chacune des deux années 2019 et 2020). | (Spécifier l'ajout, en identifiant les gains unitaires, le nombres de participants, les gains totaux, les facteurs de distorsion et le budget annuel, et ce pour chacune des deux années 2019 et 2020). | (Spécifier la modification, tant dans les modalités des programmes que les variations de gains unitaires, de nombres de participants, de gains totaux, de facteurs de distorsion et le budget annuel, et ce pour chacune des deux années 2019 et 2020). |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Réponse 3.1.4 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.5** Plus particulièrement, existe-t-il des variations substantielles entre le PGEÉ 2018 de Gazifère inc. et ses programmes et mesures prévus pour 2019-2020 que TÉQ a incorporés dans son Plan directeur 2018-2020. Veuillez les décrire.

**Réponse 3.1.5 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.6** Les insuffisances de ressources qui avaient antérieurement empêché Gazifère de pleinement réaliser ses PGEÉ en 2018 et 2018 sont-ils résolus ? Veuillez décrire et spécifier depuis quand et comment ces insuffisances ont été résolues.

**Réponse 3.1.6 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**3.1.7** Quel est l'état d'avancement de vos démarches visant à intégrer la responsabilité de promouvoir les programmes d'efficacité énergétique au sein du travail régulier des différentes équipes de Gazifère en contact avec les clients ?

**Réponse 3.1.7 :**

**Dans le cadre de la décision D-2018-143, la Régie suspend l'examen du PGEÉ 2019 de Gazifère.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0126, GI-26, Document 1, page 4, lignes 25 à 27 :

*Pour l'année tarifaire 2019, Gazifère demande à la Régie d'approuver un pouvoir calorifique de 38,53 MJ/m<sup>3</sup> en lieu et place de 37,69 MJ/m<sup>3</sup>. Ce changement prendrait effet le 1er janvier 2019*

**Demande(s) :**

- 3.2.1** Veuillez, par un exemple, quantifier l'impact en \$, chez un client résidentiel qui consommé 3 000 m<sup>3</sup> par année, de cette modification. Nous comprenons que dans la situation actuelle, il paierait ou bénéficierait de cet écart à compter d'octobre 2019.

**Réponse 3.2.1 :**

**À venir.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0131, GI-29, Document 1, *Update to heat content of natural gas*, page 1, lignes 7 à 13 :

*For a number of years, Enbridge Gas Distribution Inc. (Enbridge) and, by extension, Gazifère have used the same heat content value for natural gas for the purpose of determining the cost of their gas supply plans and calculating Mean Daily Volume (MDV) delivery obligations for Direct Purchase customers. In recent years, the heat value of gas received by Enbridge from its upstream suppliers has been increasing.*

**Demande(s) :**

- 3.3.1** Veuillez indiquer le contenu énergétique du gaz reçu par Enbridge depuis 2015.

**Réponse 3.3.1 :**

**À venir.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0131, GI-29, Document 1, *Update to heating value of natural gas*, page 1, lignes 22 à 26 :

*Not updating for a higher heat content could result (everything else being equal) in larger balances recorded in the Purchased Gas Variance Account (PGVA). As well, Direct Purchase customers would under-deliver (relative to their actual demand at the meter) and the cost of the making up the shortfall in deliveries would also be recorded in the PGVA and recovered primarily from system supply customers.*

**Demande(s) :**

**3.4.1** Quel serait le montant en jeu en 2019 et comment cette somme aurait-elle été distribuée entre les clients du gaz de réseau et les clients en achat direct ?

**Réponse 3.4.1 :**

**À venir.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0126, GI-26, Document 1, page 7, lignes 1 et 2 :

*Ainsi, il y lieu de déterminer une méthodologie plus adéquate pour prévoir les volumes des nouveaux clients, surtout dans le secteur commercial.*

**Demande(s) :**

**3.5.1** Avez-vous déjà imaginé certaines pistes d'amélioration des volumes des nouveaux clients ? Veuillez élaborer.

**Réponse 3.5.1 :**

**Les pistes de solutions visant à améliorer les prévisions des volumes des nouveaux clients seront abordées dans le cadre des séances de travail proposées par Gazifère.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0126, GI-26, Document 1, page 7, lignes 24 et 25 :

*Serait-il préférable d'ajouter l'ensemble des coûts et des revenus des projets de plus de 450 000 \$ ?*

**Demande(s) :**

**3.6.1** Veuillez fournir une énumération des coûts qui ne sont pas présentement pris en compte dans les projets de plus de 450 000 \$.

**Réponse 3.6.1 :**

Ces éléments seront abordés dans le cadre des séances de travail proposées par Gazifère.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-7**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0127, GI-27, Document 1, Programmes commerciaux, page 2 :

*Gazifère demande donc l'approbation d'un budget annuel de 50 000 \$ pour les années 2019 et 2020, soit un budget similaire à celui précédemment autorisé par la Régie de l'énergie. Ne bénéficiant pas d'un historique de participation étoffé, ni d'informations suffisamment détaillées de la part des entrepreneurs en construction, Gazifère estime que ce budget constitue une proposition adéquate.*

**Demande(s) :**

- 3.7.1** Si vous ne bénéficiez pas d'un historique de participation étoffé ni d'information suffisamment détaillées, comment pouvez-vous conclure que 50 000\$ est un budget adéquat ?

**Réponse 3.7.1 :**

**Le montant de 50 000 \$ est celui qui est utilisé depuis l'introduction du programme en 2016. Gazifère continue de considérer que ce budget est réaliste.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0127, GI-27, Document 1, Programmes commerciaux, page 2 :

*Dans la mesure où l'entrepreneur inclut également les équipements, il bénéficie de l'entièreté de l'aide financière. Dans le cas où l'entrepreneur ne fait qu'installer les sorties de gaz naturel, Gazifère remet au client le montant correspondant à l'écart entre le 100 \$ offert pour la sortie de gaz naturel et le maximum de l'aide financière offerte pour chaque type d'équipement.*

**Demande(s) :**

**3.8.1** Comment faites-vous pour déterminer ce que fait vraiment l'entrepreneur ?

**Réponse 3.8.1 :**

Gazifère demande qu'un document lui soit remis par l'entrepreneur, avec copie du contrat de vente de la résidence nouvellement construite, dans lequel les éléments inclus dans ladite résidence sont énumérés. Cette annexe identifie l'ensemble de ces éléments, tels un comptoir en granite ou un plancher de bois franc, ainsi que les sorties de gaz naturel. C'est sur réception de cette annexe que Gazifère est en mesure de déterminer les travaux effectués par l'entrepreneur et d'effectuer le versement de l'aide financière. Dans certains cas, Gazifère peut également approuver le versement de l'aide financière sur présentation d'une preuve d'exécution des travaux par un entrepreneur certifié en gaz naturel.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-9**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Pièce B-0127, GI-27, Document 1, Programmes commerciaux, pages 4 et 5, tableaux 1 et 2, ligne unité de chauffage murale.

**Demande(s) :**

**3.9.1** Vous ne prévoyez pas de clients pour l'unité murale de chauffage. Pourquoi maintenez-vous l'aide financière ?

**Réponse 3.9.1 :**

Le programme commercial dédié au secteur résidentiel en est à ses débuts. Lorsque Gazifère a proposé l'introduction de ce programme en 2016, il a été précisé qu'il serait offert sans déployer d'efforts importants au niveau du marketing, puisque les partenaires d'affaires et la force de vente de Gazifère seraient principalement mis à contribution. Cette approche nécessite plus de temps pour donner des résultats, mais comporte l'avantage d'entraîner des coûts largement moindres au niveau du marketing et des communications. Conséquemment, Gazifère n'a pas prévu de participants pour ce type d'appareil, mais cela pourrait changer rapidement si un ou des partenaires y voient un intérêt ou une opportunité.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-10**

**Référence(s) :**

Original : 2018-10-12

GI-33  
Document 1  
Page 7 de 8  
Requête 4032-2018

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, Pièce B-0005, GI-1,  
Document 1, page 10, lignes 7 à 21 et page 11, lignes 28 à 30 :

*Le taux de rendement sur la base de tarification qui sera utilisé pour préparer la preuve au soutien de la demande tarifaire 2020 (l'an 2) sera le même que celui de 2019. Cependant, au moment de faire la mise à jour du dossier en juillet 2019 (phase 5), pour fixer les tarifs de 2020, les taux d'intérêt à court terme et à long terme seraient mis à jour ainsi que leurs effets sur le revenu requis de 2020;*

*Conséquemment, outre les comptes de frais reportés associés aux programmes commerciaux, Gazifère propose que tous les comptes de frais reportés fassent partie de la mise à jour de juillet 2019 (phase 5) pour fixer les tarifs de 2020.*

**Demande(s) :**

- 3.10.1** Pourquoi ne pas profiter de cette phase 5 et mettre alors à jour l'indicateur pour la deuxième année, c'est à dire revoir l'inflation et la croissance prévue pour la deuxième année ? Veuillez justifier votre réponse.

**Réponse 3.10.1 :**

**Ce sujet a déjà fait l'objet d'une décision dans le cadre de la phase 1 du présent dossier.**

---